Appel à propositions

Directives et modèle pour les propositions soumises par des pays

Date de lancement de l'appel : 20 mai 2021

Date limite de réception des propositions : 8 septembre 2021

GAFSP appel à propositions : directives pour les propositions soumises par les pays

I. Présentation du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) œuvre à l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des populations pauvres dans les pays à faible revenu par le biais d'investissements réalisés dans les secteurs public et privé, ainsi qu'en fournissant une assistance technique et des services de conseil. Le GAFSP vise à combler le déficit de financement et le déficit technique dont souffrent les stratégies et les plans conçus et pilotés par les pays en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Il adopte une perspective globale des systèmes alimentaires – qui place l'agriculture en son cœur – pour aider les pays à transformer leur secteur alimentaire et agricole de manière résiliente et durable, améliorer les résultats environnementaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir l'égalité des sexes, accroître les revenus des petits exploitants, obtenir de meilleurs résultats en matière de santé humaine et de nutrition ainsi qu'à renforcer la résilience des pays à de possibles crises futures et améliorer leur capacité à s'y adapter.

Conformément à cet objectif, et afin de maximiser l'impact des financements sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, le GAFSP invite les gouvernements et les organisations de producteurs (OP) à soumettre des propositions d'investissements et de l'assistance technique pour accompagner la mise en œuvre des initiatives pilotées par les pays.

Le GAFSP alloue des fonds dans le cadre d'appels à propositions compétitifs et ouverts, accompagnés de directives claires et transparentes établies par le Comité directeur après consultation des parties prenantes, des électeurs et des partenaires. Le Comité directeur du GAFSP a lancé un appel à propositions à l'intention des pays et des OP. Les directives ci-après concernent les exigences applicables aux demandes présentées par des pays. Des directives et un modèle de proposition séparés sont prévus pour les OP qui présentent une demande de financement[1].

II. Appel à propositions : objectif, périmètre et conditions d'accès

Objectif : la modalité de projets pilotés par des pays vise à financer des projets qui aident les pays remplissant les critères d'accès à réaliser des investissements publics prioritaires et à offrir des opportunités de développement du secteur privé conformément aux plans d'investissements agricoles conçus par les pays.

Périmètre : le présent appel à propositions est lancé dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19 actuellement en cours. Par conséquent, le financement du GAFSP soutiendra les efforts nationaux de riposte à moyen et long terme à la COVID-19 pour un redressement plus durable, inclusif et résilient de leur agriculture et de leur système alimentaire face aux changements climatiques afin de « reconstruire en mieux »[2].

[1] [https://www.gafspfund.org/guidelines-2021-CfP]

[2] Trouvant ses origines dans le vocabulaire du relèvement après une catastrophe, l'expression « reconstruire en mieux » employée dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19 et du relèvement au sortir de celle-ci couvre l'attention portée à la reprise économique tout en gérant les menaces mondiales qui pèsent sur l'environnement aujourd'hui : https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/reconstruire-en-mieux-pour-une-reprise-durable-et-resiliente-apres-le-covid-19-583cf0b8/

Dans ce contexte, le GAFSP maintiendra son orientation sur les thèmes transversaux du genre et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la résilience climatique et de meilleurs résultats nutritionnels – des thèmes qui sont conformes à l'appel à l'action du cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui s'inscrit dans la Décennie d'action des Nations Unies et qui contribuent aussi à la réalisation de l'ODD consistant à éliminer la faim et la pauvreté d'ici à 2030.

Le présent appel à propositions vise à recueillir des propositions techniquement solides qui non seulement justifient l'investissement du secteur public proposé, mais pointent aussi des opportunités de participation complémentaire du secteur privé[3] et qui, de par leur conception, œuvrent à l'instauration d'un environnement favorable aux investissements du secteur privé. Le Comité directeur du GAFSP espère recevoir un large éventail de propositions, et priorité sera donnée aux propositions capables de démontrer une forte probabilité de réalisation compte tenu du contexte particulier des pays concernés.

Conditions d'accès : le présent appel à propositions est ouvert à tous les pays membres de l'Association internationale de développement (IDA) qui sont classés comme des pays exclusivement IDA actifs, c'est-à-dire ceux qui sont admis à emprunter à l'IDA mais non à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (« pays exclusivement IDA ») et dont les prêts ne sont pas classés improductifs[4]. Il s'agit actuellement des 57 pays énumérés au tableau 1 (ci-dessous). Ces 57 pays peuvent également soumettre des demandes multinationales.

Tableau 1 : liste des pays admis à participer[5]

Afrique *(33 pays)*			**Asie de l'Est et Pacifique** *(11 pays)*	**Europe et Asie centrale** *(3 pays)*	**Amérique latine** *(4 pays)*	**Moyen-Orient** *(1 pays)*	**Asie du Sud** *(5 pays)*
Bénin Burkina Faso Burundi Rép. centrafricaine Tchad Comores Congo, République	Guinée Guinée-Bissau Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie	Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan du Sud Soudan	Cambodge Kiribati RDP lao Îles Marshall RF Micronésie Myanmar Samoa	Kosovo République kirghize Tadjikistan	Guyana Haïti Honduras Nicaragua	Yémen	Afghanistan Bangladesh Bhoutan Maldives Népal

[3] Le secteur privé recouvre un large éventail d'acteurs allant des agriculteurs individuels et leurs coopératives aux grandes sociétés à orientation commerciale. Le GAFSP, dont l'action est essentiellement axée sur les petits exploitants, collabore principalement avec les segments du secteur privé aptes à contribuer substantiellement et de manière responsable à une croissance économique et une réduction de la pauvreté qui profitent à tous sur le long terme, en souscrivant aux principes reconnus par le GAFSP, lesquels consistent notamment à mettre l'accent sur les marchés locaux et à travailler avec les organisations de producteurs, les petits agriculteurs et leurs collectivités.

[4] Un prêt est classé improductif lorsque les paiements sont en retard de six mois. En général, une fois que les arriérés sont réglés, tous les prêts octroyés à un pays ou garantis par ce dernier sont à nouveau considérés comme productifs.

[5] La liste des pays admis à présenter une proposition est déterminée à la date du lancement de l'appel à propositions. Une modification de la classification d'un pays exclusivement IDA intervenant au cours de la préparation d'une proposition sera sans effet sur l'admissibilité du pays à solliciter un financement dans le cadre de l'appel à propositions. Un pays non admis à présenter une proposition à la date de lancement de l'appel qui serait reclassé dans la catégorie des pays IDA avant la date limite de réception des dossiers de candidature serait autorisé à soumettre une proposition.

démocratique du Côte d'Ivoire Djibouti Éthiopie Gambie Ghana	Mozambique Niger	Tanzanie Togo Ouganda Zambie	Îles Salomon Tonga Tuvalu Vanuatu				

III. Financements disponibles

Les ressources disponibles dans le Fonds fiduciaire du GAFSP pour les pays et les OP qui soumettent une demande dans le cadre de l'appel à propositions s'élèvent à environ 150 millions de dollars[6]. Sur ce montant, un montant indicatif de 125 millions de dollars sera affecté aux propositions soumises par des pays. Ces fonds devraient être alloués à 5 - 8 propositions soumises par des pays[7].

IV. Critères de sélection et d'évaluation des propositions

Les financements sous forme de dons octroyés par le GAFSP étant très demandés, il est impossible de financer toutes les propositions techniquement viables. Lors des précédents appels à propositions, un tiers seulement des demandes reçues a été sélectionné pour recevoir un financement du GAFSP.

Globalement, les propositions retenues : i) présenteront un ensemble efficace et économique d'activités dont les résultats sont mesurables, qui répondent à des besoins clairement identifiés pour gérer la riposte à moyen et long terme à la COVID-19 et assurer le relèvement durable du secteur agricole et des systèmes alimentaires compte tenu du changement climatique et du contexte national ; ii) incorporeront des éléments d'une partie au moins des *thèmes transversaux prioritaires du GAFSP* consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, à renforcer la résilience climatique et à améliorer les résultats nutritionnels tels que définis dans les politiques nationales et iii) présenteront une analyse des opportunités offertes au secteur privé qui justifie d'utiliser des fonds publics peu abondants pour financer des initiatives qu'il est impossible de financer sur d'autres ressources, notamment privées, et qui recense les activités du projet proposé susceptibles d'aboutir à des investissements accrus du secteur privé, y compris les petits exploitants, les OP et les entreprises de la chaîne de valeur alimentaire. En outre, les propositions doivent se fonder sur des données, tenir compte des leçons tirées de précédentes expériences et démontrer la capacité de mise en œuvre et l'état de préparation à celle-ci. Elles peuvent comprendre des données attestant la réalisation d'une analyse de l'efficacité des mesures prises à ce jour pour gérer les problématiques liées à la COVID-19 dans le système alimentaire et des solutions proposées.

Le modèle de proposition comprend cinq sections. Les propositions seront évaluées en fonction de ces sections et de leur coefficient de pondération respectif.

[6] Le montant total est indicatif et pourra être modifié si de nouvelles annonces de contributions sont faites par des donateurs entre la date de lancement de cet appel à propositions et l'attribution des fonds. Les ressources disponibles étant limitées, il n'est pas certain que toutes les propositions dignes d'intérêt puissent être financées.

[7] Ce chiffre est donné à titre indicatif ; il est basé sur une fourchette estimative de dons de 10 à 30 millions de dollars. Les montants attribués seront fonction des conditions et des propositions nationales, notamment du montant demandé, de la qualité de la proposition, de la capacité établie de mise en œuvre, etc.

Section	Coefficient de pondération
Section 1 : Données de base	0%
Section 2 : Description du projet	30%
Section 3 : Contexte du projet proposé et cadre d'action publique	25%
Section 4 : Thèmes transversaux	20%
Section 5 : Mise en œuvre, durabilité et budget du projet	25%

V. Procédure de candidature

Élaboration de la proposition : les pays sont censés élaborer eux-mêmes leurs propositions[8]. **Une seule** proposition nationale est autorisée par pays ; elle devra être déterminée par un processus interne de définition des priorités[9]. Les demandes présentées conjointement par plusieurs pays figurant parmi les 57 pays admis à participer sont autorisées, sachant toutefois qu'un pays qui participe à une proposition multinationale ne peut pas soumettre une proposition nationale.

Collaboration avec les organes de supervision privilégiés : les pays doivent clairement indiquer leur (s) organe (s) de supervision privilégié (s) dans le modèle de proposition. Bien que l'établissement de la proposition relève de l'entière responsabilité des pays candidats, ceux-ci peuvent travailler avec leurs organes de supervision privilégiés pour préparer celle-ci. Les pays doivent choisir un organe de supervision parmi les organes partenaires pour les projets d'investissement suivants : Banque africaine de développement (BAD), Banque asiatique de développement (BAsD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque interaméricaine de développement (BID) ou Banque mondiale. En outre, les pays peuvent également sélectionner un deuxième organe de supervision privilégié pour les activités d'assistance technique parmi les organes de supervision partenaires uniquement pour l'assistance technique (facultatif) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou Programme alimentaire mondial (PAM). Si un pays est sélectionné pour recevoir un financement du GAFSP, l'organe de supervision du GAFSP est chargé d'aider le pays bénéficiaire à concevoir et exécuter le projet, conformément à ses règles et procédures.

Modèle de proposition : les pays candidats doivent compléter le modèle de proposition figurant dans les présentes directives. Toutes les sections doivent être complétées afin que le Comité directeur du GAFSP puisse allouer les ressources en connaissance de cause[10].

Documents requis : le tableau 2 (ci-dessous) indique les documents à joindre au dossier de candidature.

[8] Les coûts d'élaboration de la proposition sont à la charge du pays. Le GAFSP ne fournit pas de financements destinés à la préparation des propositions.

[9] Des propositions peuvent être soumises séparément par des OP travaillant dans le même pays. Les OP doivent utiliser les directives et le modèle qui leur sont réservés.

[10] Lors de l'établissement de leur proposition, les pays peuvent souhaiter citer des ressources en ligne telles celles qui sont disponibles via le CGIAR COVID-19 Hub ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).
Les documents issus de précédents appels à propositions sont disponibles dans les pages Projets du site web du GAFSP (www.gafspfund.org/projects). Toutefois, étant donné que les directives pour les propositions et les critères de soumission ont été sensiblement modifiés depuis les précédents appels à propositions, il est conseillé aux pays de ne pas se fier aux documents soumis lors d'anciens appels pour établir leur demande.

Demande de financement : les pays doivent indiquer dans leur proposition le montant total du financement demandé au GAFSP (« Montant demandé »), avec un budget à l'Annexe 1. Pour mieux guider les décisions du Comité directeur du GAFSP, il est également demandé aux pays d'indiquer dans le modèle de proposition le montant minimum requis (« Montant minimum nécessaire ») pour que le projet proposé soit viable et ait un impact sur le développement. Cette information est nécessaire pour le cas où les ressources disponibles ne permettraient pas au GAFSP d'attribuer un financement égal au total du montant demandé dans la proposition. La proposition doit préciser clairement, le cas échéant, la part anticipée du financement proposé qui concernera l'investissement et celle qui concernera l'assistance technique, après consultation de l'organe ou des les organes de supervision privilégié(s). Le montant des financements alloués aux projets retenus sera établi par le Comité directeur, et la part définitive du financement proposé allouée à l'investissement et à l'assistance technique (le cas échéant) sera examinée et arrêtée pendant la préparation et l'évaluation conjointes du projet.

Dialogue avec les participants et partenaires du projet : outre la concertation avec l'organe de supervision privilégié, les pays candidats doivent démontrer dans le modèle de proposition comment ils ont consulté, en tenant compte des problématiques de genre, les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, les marchands, les organisations d'agriculteurs, les groupes de femmes, la société civile ou les parties prenantes concernées lors de l'élaboration de la proposition.

Publication : les documents afférents aux propositions retenues seront publiés. Si la proposition contient des informations confidentielles que les autorités ne souhaitent pas rendre publiques, celles-ci devront être clairement signalées dans la demande pour permettre leur expurgation.

VI. Procédure de soumission et d'examen des propositions

Soumission des propositions : les propositions doivent être soumises par le ministère des Finances ou un autre ministère équivalent responsable (par exemple le ministère de la planification) par courrier électronique adressé à : gafsp-info@gafspfund.org. Les documents envoyés doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF. Les propositions soumises au GAFSP doivent être rédigées en anglais. Les documents justificatifs peuvent être soumis en français. Contactez le bureau de coordination du GAFSP à l'adresse gafsp-info@gafspfund.org avant de soumettre les documents justificatifs dans d'autres langues majoritaires, ce qui peut être autorisé à titre exceptionnel.

La date limite de réception des propositions est fixée à 23H59, le 8 septembre, 2021 (heure de Washington D.C. (GMT -5)). Aucune exception ne sera faite en ce qui concerne le délai ou le format des documents. Les pays sont invités à soumettre leurs propositions quelques jours avant la date limite pour se prémunir d'éventuels problèmes techniques de transmission. Un accusé de réception sera envoyé par courriel à réception des documents.

Procédure d'examen : une fois soumis, les dossiers de candidature présentés par les pays admis à participer sont examinés par un comité consultatif technique (CCT) composé d'experts sectoriels indépendants qui examinent et notent les propositions sur la base des informations qu'elles contiennent avant de faire des recommandations de financement au Comité directeur du GAFSP. Dès l'approbation d'une demande de financement par le Comité directeur, celui-ci émet une lettre d'avis d'attribution. En principe, le Comité directeur du GAFSP devrait prendre les décisions de financement fin 2021.

Préparation du projet (pour les candidats retenus) : après approbation du financement par le Comité directeur du GAFSP, le pays bénéficiaire travaillera avec l'organe de supervision sélectionné pour concevoir et évaluer le projet conformément aux règles et aux procédures de celui-ci.

Tableau 2 : liste des documents à inclure dans le dossier soumis au GAFSP

Document	Détails
(1) Lettre d'accompagnement revêtue de la signature du ministre des Finances ou d'un autre ministre responsable (par exemple ministre de la Planification) et de ***tous*** les ministères techniques qui interviendront dans la mise en œuvre du projet.	Exemples de ministères techniques concernés : agriculture, développement rural, santé, condition féminine et protection des enfants, gestion des ressources environnementales/naturelles, etc.
(2) Déclaration de confirmation de l'organe de supervision privilégié[11] signée par son représentant national.	Déclaration de confirmation de l'organe (des organes) de supervision privilégié (s) indiquant : • qu'il a étudié la proposition avec le gouvernement • qu'il est prêt à agir en tant qu'organe de supervision • l'aperçu préliminaire du montage financier du projet (autonome ou financement complémentaire à un projet existant) et les jalons indicatifs du projet[12] (calendrier d'évaluation, date d'approbation de l'organe de supervision, premier décaissement (de l'organe de supervision au pays), date prévisionnelle de fin des activités) • une liste des projets (en portefeuille et en cours d'exécution) soutenus par l'organe (les organes) de supervision avec les montants correspondants pour les secteurs liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans ce pays et note de performance la plus récente pour chaque projet de l'organe de supervision.
(3) Lettre d'aval du Groupe de travail sectoriel du partenaire du développement opérant dans le pays	Lettre d'aval du Groupe de travail sectoriel du partenaire du développement opérant dans le pays indiquant : • qu'il a étudié la proposition • que la proposition est conforme et complémentaire aux priorités des partenaires de développement du pays • que la proposition ne fait pas double emploi avec d'autres activités en cours des pouvoirs publics ou des partenaires du développement
(4) *[le cas échéant]* lettres d'intention des partenaires cofinançant[13] le projet proposé (indiqués au tableau A de l'Annexe 1)	Lettre d'intention de cofinancer du partenaire indiquant : • qu'il a étudié la proposition avec le gouvernement • qu'il est prêt à collaborer sur le projet selon les modalités indiquées

[11] Les organes de supervision partenaires sont les banques de développement (BAD, BAsD, BID, FIDA) ou la Banque mondiale pour les opérations d'investissement et/ou l'assistance technique. Lorsque les activités relèvent exclusivement de l'assistance technique, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le PAM (Programme alimentaire mondial) peuvent être également retenus en tant qu'organes de supervision privilégiés supplémentaires. Il est possible d'indiquer deux organes de supervision par proposition, mais il importe alors de préciser clairement la répartition des tâches. Dans ce cas, une déclaration des deux organes de supervision doit être jointe au dossier.

[12] En principe, le Comité directeur du GAFSP prendra les décisions de financement fin 2021.

[13] Cofinancement assuré par l'organe de supervision sélectionné ; peut figurer dans la déclaration de confirmation de l'organe de supervision. Dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de joindre une lettre d'intention séparée.

	• le montant indicatif du cofinancement et les modalités (bilatéral, canalisé par l'organe de supervision proposé ou autre).
5) Proposition au GAFSP	Toutes les demandes doivent utiliser le modèle de proposition.

Ne pas envoyer d'autres documents imprimés outre ceux qui sont demandés ci-dessus. Les documents d'accompagnement supplémentaires éventuels doivent être cités dans le modèle de proposition avec un lien hypertexte et une indication des numéros de page. N'envoyer de documents séparés (y compris les références aux pages) que s'il est impossible de les télécharger, y compris sur des sites de partage de documents comme Dropbox.

GAFSP appel à propositions : modèle de proposition émanant d'un pays[14]

Consulter le document intitulé « GAFSP appel à propositions : directives pour les propositions soumises par des pays » avant de compléter ce formulaire[15]. Une réponse doit être apportée à chacune des questions posées et la longueur totale de la proposition complétée ne doit pas dépasser 20 pages (hors annexes et documents d'accompagnement). Les demandes doivent être rédigées en anglais et accompagnées de tous les documents indiqués au tableau 2 des directives. S'il y a lieu, insérer des liens hypertexte vers les autres documents justificatifs et indiquer les numéros de page correspondants. **Les valeurs monétaires doivent être exprimées en dollars ou en équivalent dollars en précisant le taux de change utilisé (y compris la date du taux de change) et être arrondies au millier le plus proche.**

Section 1 : Données de base

a. Intitulé du Projet	
b. Pays candidat (s)	
c. Ministère (s) responsable (s) de la mise en œuvre	
d. Principal interlocuteur pays / Principaux interlocuteurs pays *(Nom, fonction, organisation, adresse électronique)* *(le nom et les coordonnées des membres de l'équipe chargée de la préparation du projet doivent être indiqués à l'Annexe 5)*	
e. Montant total du financement demandé au GAFSP *(voir l'Annexe 1 – tableau budgétaire du projet)*	Montant demandé : USD Montant minimum nécessaire : USD
f. Dates estimatives de début et de fin du projet (mm/aa – mm/aa) :	
g. Organe de supervision privilégié **Organes de supervision pour les investissements et l'assistance technique (en sélectionner un seul)** ☐Banque africaine de développement (BAD) ☐Banque asiatique de développement (BAsD) ☐Fonds international de développement agricole (FIDA) ☐Banque interaméricaine de développement (BID) ☐Banque mondiale (BM).	

[14] Pour obtenir une version éditable en Word de ce modèle de proposition, contactez le bureau de coordination du GAFSP à l'adresse gafsp-info@gafspfund.org.

[15] Un autre formulaire est disponible sur le site web du GAFSP pour les OP qui déposent une demande dans le cadre du présent appel à propositions [https://www.gafspfund.org/guidelines-2021-CfP]

Organes de supervision pour l'assistance technique uniquement (facultatif[16]) ☐Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ☐Programme alimentaire mondial (PAM) ***Si plus d'un organe de supervision est sélectionné***, indiquer la répartition anticipée des coûts entre les deux. [xx] % du financement sera mis en œuvre par l'intermédiaire de [nom de l'organe de supervision des investissements] [xx] % du financement sera mis en œuvre par l'intermédiaire de [nom de l'organe de supervision chargé de l'assistance technique]
h. Le (les) pays a-t-il (ont-ils) déjà bénéficié d'un financement du GAFSP ? ☐Oui, compléter l'*Annexe 4* ☐Non

Section 2 : Description du projet (coefficient de pondération : 30 %) (longueur suggérée : 5 à 7 pages)

2.1 Objectif de développement du projet (2 phrases au maximum)

>>

2.2. Décrire clairement le projet proposé en exposant brièvement la justification et l'approche, et en présentant de manière plus détaillée les composantes et les activités du projet, la portée géographique et la population cible. Indiquer comment les activités du projet proposé sont censées favoriser le redressement durable, inclusif et résilient des systèmes agricole et alimentaire du pays dans le contexte du changement climatique. S'il y a deux organes de supervision, préciser quel sera l'organe responsable pour chaque composante/activité.

>>

2.3. Donner plus de détails sur la ou les populations cibles et sur la stratégie de ciblage du projet. Identifier précisément la ou les populations cibles et préciser le pourcentage/nombre attendu pour chaque groupe (femmes, jeunes, enfants, minorités ou autres groupes marginalisés). Pourquoi ce groupe de population a-t-il été sélectionné comme cible pour ce projet (inclure des données à l'appui de vos arguments/du niveau d'insécurité alimentaire ou d'un autre besoin de la population cible) ? Comment les bénéficiaires directs seront-ils sélectionnés ?

>>

2.4 Quelles sont les carences de l'offre et du marché visées par les activités du projet proposé ? Préciser si ces carences de l'offre ou du marché ont été accentuées par la COVID-19. Comment les activités proposées vont-elles associer plutôt qu'exclure le secteur privé ? Se baser sur les analyses de l'environnement de l'investissement qui ont été éventuellement effectuées (insérer les liens hypertexte vers les rapports correspondants). Donner des exemples de mesures prises par les pouvoirs publics à la suite de ces analyses en tant qu'elles ont trait au projet proposé. Indiquer si d'autres analyses de

[16] Chaque proposition doit avoir l'appui d'un organe de supervision pour les investissements (BAD, BAsD, FIDA, BID ou BM). En outre, un pays peut décider de faire appel à un autre organe de supervision pour les seules activités d'assistance technique (FAO ou PAM).

l'environnement de l'investissement du secteur privé dans le pays ou dans la zone cible du projet seront entreprises dans le cadre de la préparation du projet ou de sa mise en œuvre.

>>

2.5 Le projet permet-il des solutions privées ou offre-t-il des opportunités au secteur privé de gérer les carences du marché qui ont été relevées et/ou a-t-il l'intention de promouvoir l'investissement privé ? Si oui, comment (par ex. en professionnalisant les organisations d'agriculteurs et en augmenter leur accès aux marchés commerciaux, en finançant des infrastructures de marché, en introduisant des technologies et de nouveaux marchés, en améliorant les systèmes informatiques de marché, etc.) ? Si non, pourquoi (par ex. attention prioritaire aux initiatives publiques, recherche ou renforcement des institutions en tant que bien public) ? Si le secteur privé ne participe pas activement au projet proposé, comment la proposition garantit-elle qu'il ne crée pas de distorsions dans les marchés ou de désincitation à la participation du secteur privé ?

>>

2.6 Décrire les résultats et comment ils seront mesurés au niveau des produits, des résultats et de l'impact[17]. Suivre les instructions de l'*Annexe 2* et insérer une matrice de suivi des résultats à l'*Annexe 2, tableau E*.

>>

2.7 Quelles sont les données indiquant que l'approche et les activités proposées parviendront à régler les problèmes constatés ? Quels liens ce projet a-t-il avec d'autres interventions et quelles leçons ont été prises en compte dans la conception du projet ? Indiquer s'il s'agit d'un prolongement d'une intervention précédente et insérer des liens hypertexte vers les documents pertinents (par ex. évaluations ou études). Si les projets associés sont des projets anciens ou en cours financés par le GAFSP, compléter l'*Annexe 4.*

>>

2.8 En résumé, pourquoi le GAFSP devrait-il financer le projet proposé ? (max. 1 paragraphe). Pourquoi les activités proposées sont-elles une priorité de financement?

>>

Section 3 : Contexte du projet proposé et cadre d'action publique dans lequel il s'inscrit (coefficient de pondération : 25 %) (longueur suggérée : 4 à 5 pages)

3.1 Décrire l'état du système agricole et alimentaire du pays, y compris les pressions éventuelles auxquelles le secteur est ou sera soumis (ex. risques climatiques). Décrire les conséquences de la COVID-19 et les perturbations éventuelles qu'elle engendre pour le secteur agricole et le système alimentaire au niveau national, ainsi que les impacts particuliers dans les sphères d'activité du projet et sur la ou les populations cibles. Comment la riposte à la COVID-19 a-t-elle été coordonnée à l'échelle nationale et dans

[17] Consulter le Plan de suivi et d'évaluation du GAFSP pour des indications sur les exigences en matière de suivi et d'évaluation applicables aux financements accordés par le GAFSP.

la zone du projet ? Indiquer le contexte et les données spécifiques à la COVID-19, s'il y en a, pertinents pour le projet proposé.

>>

3.2 Comment le projet proposé gérera-t-il la riposte à la COVID-19 et le redressement de l'agriculture et du secteur alimentaire à moyen et long terme et en quoi sera-t-il conforme au principe exigeant de « reconstruire en mieux »[18] ? Quelles leçons ont été tirées de la pandémie au cours de l'année écoulée et comment le projet améliorera-t-il la résilience aux perturbations futures ? Insérer, le cas échéant, les liens hypertexte vers les recherches et études pertinentes utilisées dans l'analyse. Donner des exemples concrets des mesures prises par le pays à ce jour pour gérer les conséquences de la COVID-19 et les leçons tirées de cette expérience. Souligner ensuite comment le projet s'appuiera sur cette expérience pour gérer les problèmes à moyen et long terme mis en lumière par la pandémie afin de « reconstruire en mieux », en limitant les dommages à l'environnement, en promouvant la résilience climatique et le bien-être social, et en assurant l'état de préparation futur.

>>

3.3 Au-delà de la COVID-19, préciser le contexte national, régional ou local dans lequel s'inscrit le projet proposé. Le projet s'appuie-t-il sur d'autres interventions des pouvoirs publics, d'une organisation régionale ou de partenaires du développement ou complète-t-il de telles interventions ? Le pays a-t-il déjà subi d'autres chocs (ouragans, nuages de sauterelles, etc.) ?

>>

3.4 Le projet proposé est-il conforme aux stratégies nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, au plan national de riposte à la COVID-19 ou à d'autres plans de développement approuvés ? Insérer des liens hypertexte vers les stratégies et plans de développement pertinents (indiquer les numéros de page correspondants) ou d'autres informations générales.

>>

Section 4 : Thèmes transversaux (coefficient de pondération : 20 %) (longueur suggérée : 2 à 3 pages)

Tous les projets sont censés traiter au moins dans une certaine mesure tout ou partie des thèmes transversaux. Cependant, un thème transversal ne doit être sélectionné ci-dessous que s'il constitue un axe supplémentaire important du projet proposé avec des activités précises ciblant directement ces thèmes.

4.1 Le projet proposé porte-t-il sur des thèmes transversaux prioritaires du GAFSP ? (La proposition sera évaluée à l'aune des thèmes sélectionnés. Sélectionner uniquement les thèmes sur lesquels le projet porte directement et pour lesquels il mesurera et rendra compte des impacts/résultats dans le cadre de suivi de projet comme le cadre logistique ou le cadre de résultats.)

[18] Trouvant ses origines dans le vocabulaire du relèvement après une catastrophe, l'expression « reconstruire en mieux » employée dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19 et du relèvement au sortir de celle-ci recouvre l'attention portée à la reprise économique tout en gérant les menaces mondiales qui pèsent sur l'environnement aujourd'hui : https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/reconstruire-en-mieux-pour-une-reprise-durable-et-resiliente-apres-le-covid-19-583cf0b8/

☐Genre et autonomisation des femmes et des filles

☐Résistance climatique

☐Meilleurs résultats nutritionnels

4.2 Décrire comment le projet couvrira le(s) domaine(s) d'intervention thématique(s) identifié(s). Exposer précisément (au-delà des mots à la mode comme « agriculture sensible aux enjeux nutritionnels » ou « variétés résistantes au climat ») la manière dont les activités du projet couvriront les domaines d'intervention thématiques dans le contexte national ou local. Indiquer les problématiques spécifiques (joindre les données justificatives) relatives aux thèmes sélectionnés que le projet ciblera et quels résultats liés au thème sont attendus.

>>

4.3 Comment les activités proposées sont-elles éclairées par les politiques et stratégies nationales relatives aux thèmes transversaux sélectionnés et comment y répondent-elles ? Citer les engagements et stratégies pertinents en matière de climat, de nutrition ou de genre (insérer des liens hypertexte et les numéros de page des documents concernés). Indiquer les ministères et départements qui joueront un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre du projet et décrire leur rôle au point 5.4 (ci-dessous).

>>

4.4 Décrire le rôle des femmes et des filles dans le projet et leur participation. Comment le projet répondra-t-il aux besoins des femmes et des filles et comment contribuera-t-il au programme de transformation pour l'autonomisation des femmes ? *(Répondre à cette question même si le thème du genre n'a pas été sélectionné).*

>>

Section 5 : Mise en œuvre, durabilité et budget du projet (coefficient de pondération : 25 %) (longueur suggérée : 4 à 5 pages)

5.1 Quels sont les risques menaçant la réalisation des objectifs du projet proposé et quelles sont les externalités ou retombées négatives potentielles des activités et du ciblage du projet proposé ? Quelle est leur probabilité, quel serait leur impact et quelles mesures d'atténuation sont envisagées ? Insérer une évaluation détaillée à l'*Annexe 3, tableaux F et G*.

>>

5.2 Quelles mesures de conception spécifiques seront incorporées afin de pérenniser les résultats du projet ? Donner des exemples précis de la manière dont le projet renforcera la durabilité. Exemples : qui sera responsable de la maintenance et de l'exploitation des équipements et des installations, quels types de frais seront collectés, etc. Quelles capacités faudrait-il développer et comment ? Les coûts récurrents ont-ils été pris en compte dans les actifs et les programmes ?

>>

5.3 Qui a été consulté ou associé à l'élaboration de la proposition ? Indiquer quelles parties prenantes (ministères ou agences, entités du secteur privé, société civile, organisations d'agriculteurs, organismes de

recherche, travailleurs de la santé publique et de la nutrition, groupes de femmes, etc.), où, quand et par quel biais ont été consultées ou associées à l'élaboration de la proposition. Indiquer comment ces consultations ont changé ou précisément affecté la conception ou la sélection des activités du projet proposé. Comment les parties prenantes continueraient-elles à être associées et consultées pendant la préparation du projet et sa mise en œuvre si la proposition est retenue ? *Les candidats sont vivement encouragés à associer la société civile à l'élaboration de la proposition ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre du projet qui suivront.*

>>

5.4 Décrire les dispositions prises pour la mise en œuvre du projet proposé, notamment les ministères techniques responsables et autres ministères partenaires ainsi que les autres partenaires (secteur privé, partenaires du développement, organisations de la société civile, organisations d'agriculteurs, organismes de recherche) qui participeront à la mise en œuvre du projet et leurs fonctions. Une cellule d'exécution du projet (CEP) séparée sera-t-elle utilisée pour la mise en œuvre de ce projet ? Dans la négative, quelles sont les dispositions prises au sein du ministère pour la mise en œuvre ? Dans l'affirmative, cette CEP a-t-elle déjà été créée pour un autre projet ou sera-t-elle créée pour ce projet ? Comment le projet sera-t-il mis en œuvre au niveau régional ou local ?

>>

5.5 Comment la mise en œuvre de cette activité sera-t-elle coordonnée avec d'autres partenaires actifs dans les mêmes secteurs ou zones géographiques afin de maximiser l'efficacité, de créer des synergies et d'éviter une duplication ou un chevauchement des activités ?

>>

5.6 Présenter le budget global du projet à l'aide des tableaux A, B et C de l'*Annexe 1*. Répondre à l'*Annexe 1*. Ne pas insérer de tableau ici.

Annexe 1 : Tableaux budgétaires du projet

Donner des informations complètes sur le budget du projet proposé. Tous les chiffres doivent être en dollars et arrondis au millier le plus proche.

Tableau A : résumé du financement global du projet

Source de financement	Montant	Ce financement est-il assuré (Oui/Non) ?
Montant du financement demandé au GAFSP		s. o.
- Investissement		s. o.
- Assistance technique		s. o.
Cofinancement public		
Autres sources de financement (organes de supervision, APD, secteur privé, etc.)		
- [Indiquer la source]		
- [Indiquer la source]		
- [Indiquer la source]		
Financement total du projet		

Tableau B : budget détaillé du projet d'investissement

Composantes	**Activités**	**Montant du financement demandé au GAFSP (en USD)**	**Autres sources de financement Montant (en USD)**
Composante 1 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Composante 2 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Composante 3 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Ajouter au besoin des lignes pour les composantes et activités supplémentaires			

BUDGET TOTAL – TOUTES COMPOSANTES CONFONDUES		

Note : Ne pas ajouter de postes pour les imprévus ; intégrer les imprévus dans le coût des composantes.

B.1 Pour le projet d'investissement, analyser brièvement l'impact qu'aurait une attribution partielle du montant demandé sur la conception du projet proposé. L'attribution d'un montant inférieur impliquerait-elle de réduire les zones géographiques, la population cible, les activités ?

>>

B.2. Préciser les hypothèses sous-jacentes au budget proposé. Exemples : coûts unitaires indicatifs des investissements majeurs (en précisant comment ils sont calculés), coûts de coordination du programme, notes budgétaires supplémentaires, etc.

>>

Tableau C : budget détaillé du projet d'assistance technique (le cas échéant)

Composantes	**Activités**	**Montant du financement demandé au GAFSP (en USD)**	**Autres sources de financement Montant (en USD)**
Composante 1 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Composante 2 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Composante 3 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]		
	Activité 2 : [ajouter le nom]		
	Activité 3 : [ajouter le nom]		
Ajouter au besoin des lignes pour les composantes et activités supplémentaires			
BUDGET TOTAL – TOUTES COMPOSANTES CONFONDUES			

Note : Ne pas ajouter de postes pour les imprévus ; intégrer les imprévus dans le coût des composantes.

C.1 Pour un programme d'assistance technique, analyser brièvement l'impact qu'aurait une attribution partielle du montant demandé sur la conception du projet proposé. L'attribution d'un montant inférieur impliquerait-elle de réduire les zones géographiques, la population cible, les activités ?

>>

C.2. Préciser les hypothèses sous-jacentes au budget proposé. Exemples : coûts unitaires indicatifs des formations ou des ateliers, coûts de coordination du programme, etc.

>>

Annexe 2 – Matrice de suivi des résultats au stade de la proposition

Consulter le tableau D ci-dessous, qui donne la liste des indicateurs du GAFSP de niveau 1 (impact) et de niveau 2 (produits et résultats) et sélectionner les indicateurs pertinents pour la proposition. Les indicateurs de suivi et d'évaluation (S-E) du GAFSP qui sont sélectionnés doivent être inclus dans la matrice de suivi des résultats présentée au tableau E et devront alimenter le cadre de résultats ou le cadre logistique du projet si la proposition est retenue.

Présenter une matrice de suivi des résultats au stade de la proposition au *tableau E*. Celle-ci doit inclure les indicateurs pour le projet dans sa globalité et pour toutes ses composantes, ainsi que des valeurs cibles de fin de projet indicatives. Consulter le Plan de suivi-évaluation du GAFSP pour connaître les exigences à respecter pour toute proposition sélectionnée. Se reporter à la liste des indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 du *tableau D* et insérer les indicateurs sélectionnés dans le *tableau E.*

Il faut souligner que le Plan de suivi-évaluation du GAFSP est en cours de révision et que la liste des indicateurs de base pourra être modifiée. Ces modifications (une fois finalisée) seront communiquées aux candidats retenus afin de les intégrer à la matrice finale de suivi des résultats dans le document de conception du projet de l'organe de supervision.

Tableau D : indicateurs de base de niveau 1 et de niveau 2 du GAFSP

#	**Indicateurs d'impact de niveau 1 pour tous les projets du GAFSP**	Cocher si sélectionné
1	Sécurité alimentaire et nutritionnelle. ▶ Indicateur obligatoire : échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES). Indicateurs facultatifs : score de consommation alimentaire (SCA), diversité alimentaire minimale pour les femmes (DAM-F) et diversité alimentaire minimale pour les enfants (DAM-E)	☐
2	Revenu des ménages	☐
3	Rendement des cultures (seulement pour les projets dont l'objectif explicite est d'augmenter la productivité)	☐
#	**Indicateurs de niveau 2 pour tous les projets du GAFSP, *ventilations obligatoires* † (unité)** ▶ Notes sur l'indicateur	
1	Nombre de bénéficiaires atteints (ventilé par sexe), pourcentage ayant reçu un appui pour faire face aux impacts du changement climatique†† ▶ Personnes bénéficiant du projet. ▶ Ventilation par sexe et selon qu'un appui particulier a été fourni ou non au titre de l'AIC.	☐
2	Superficie bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la production, *pourcentage bénéficiant d'une agriculture intelligente face au climat* (ha) ▶ Superficie adoptant de nouveaux intrants/pratiques, des services d'irrigation nouveaux/modernisés, l'enregistrement foncier, etc. ▶ Ventilation par superficie bénéficiant ou non d'interventions intelligentes face au climat.	☐
3	Nombre de petits exploitants agricoles (ventilé par sexe) bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la productivité et d'une aide à une agriculture intelligente face au climat (nombre de personnes) ▶ Nombre d'utilisateurs finaux qui ont directement participé aux activités du projet. ▶ Comprend les personnes ayant adopté des technologies/techniques, les consommateurs d'eau bénéficiant de services améliorés, les personnes dont les droits fonciers ont été clairement établis, les personnes auxquelles de nouveaux financements/services de gestion des risques ont été proposés. ▶ Utilisant des approches AIC.	☐
4	Nombre d'organisations de producteurs bénéficiant d'un appui (nombre) ▶ Associations pertinentes constituées ou renforcées par le projet.	☐
5	Volume des prêts agricoles en cours	☐

	► Volume de l'encours des prêts accordés par des institutions financières au titre d'activités agricoles et d'agroentreprises	
6	Pourcentage de bénéficiaires possédant des droits sécurisés à la terre, à des biens immobiliers et à des ressources naturelles (pourcentage du total des bénéficiaires) ‡‡ ► Mesuré par le nombre de personnes disposant de documents légaux ou d'attestations reconnues de leurs droits d'occupation, et de personnes considérant que leurs droits sont reconnus et protégés.	☐
7	Routes construites ou remises en état, pourcentage résilient face aux risques climatiques (km) ► Routes praticables par tous les temps construites, rouvertes, remises en état ou modernisées par le projet. ► Pourcentage conçu pour résister aux changements du climat.	☐
8	Nombre de structures d'entreposage des récoltes construites/remises en état (nombre) ► Comprend les marchés, les installations de transformation/d'entreposage/de contrôle qualité.	☐
9	Volume de la production agricole transformé par des installations post-récolte mises en place avec l'appui du GAFSP, *par groupe d'aliments* (tonnes) ► Tonnes de produits alimentaires transformés, classés dans les 10 grands groupes d'aliments de la FAO.	☐
10	Personnes bénéficiant de transferts monétaires ou alimentaires (nombre de personnes ventilé *par sexe)* ► Nombre de personnes bénéficiant d'interventions de transferts monétaires ou alimentaires.	☐
11	Personnes recevant des services et des produits de nutrition améliorés (nombre de personnes ventilé *par sexe et par âge*) ► Nombre de personnes bénéficiant de conseils/formations en nutrition, ayant reçu des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, des aliments biofortifiés et des suppléments de vitamine A et de micronutriments. ► Nombre de personnes bénéficiant d'un appui sous forme de services de vulgarisation portant sur les techniques de nutrition pertinentes (par ex. jardins potagers, appui d'écoles pratiques d'agriculture, etc.).	☐
12	*Emplois directs fournis (nombre d'équivalents temps plein ventilé par sexe) :* ► Nombre d'employés directs d'une entreprise cliente. ► Emplois à temps partiel regroupés en équivalent temps plein.	☐
13	Personnes bénéficiant d'un renforcement des capacités (nombre de personnes ventilé *par sexe et par type d'organisation*) ► Formations rurales agricoles et non agricoles et appui au renforcement des capacités assurés. ► Faire une distinction entre producteurs individuels/membres des ménages, personnel d'organisations de la société civile et fonctionnaires.	☐
14	Nombre de produits à exécuter concernant les processus relatifs à la sécurité alimentaire (nombre) ► Mesure « l'appui-conseil » au développement institutionnel accordé au titre de produits particuliers. ► Les produits comprennent entre autres les études stratégiques, les stratégies et les plans, les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience, entre autres.	☐

Note : Les indicateurs de niveau 2 sont définis pages 24-27 du Plan de suivi-évaluation du GAFSP.

† Les informations communiquées au titre de l'indicateur doivent être obligatoirement ventilées comme indiqué pour cet indicateur.

†† Des expressions ayant trait au climat sont incluses dans le libellé des indicateurs 1, 2, 3 et 7. Compte tenu des discussions et de certaines préoccupations exprimées par le Comité directeur du GAFSP, il est souligné que la collecte de ces données au niveau de l'organe de supervision/du projet fera l'objet d'un suivi et d'un examen qui permettront de déterminer la facilité/faisabilité de l'activité et « l'intérêt » des données recueillies. Il faut également rappeler les explications fournies dans la note de bas de page 6 du Plan de suivi-évaluation du GAFSP sur l'emploi de l'expression « intelligente face au climat ».

‡‡ En général, les projets du GAFSP ne soutiennent pas les réformes axées sur la propriété foncière, bien que le comité consultatif technique et la plupart des processus de préparation des projets des organes de supervision évaluent actuellement le degré d'avancement des projets sur la base d'un critère comprenant l'accès à la terre et les droits d'utilisation des terres, et qu'ils vérifient généralement ces aspects dans le contexte de leurs politiques de « sauvegarde » et d'évaluation respectives. Certains membres du Comité directeur ont toutefois demandé l'établissement d'un indicateur particulier portant sur les droits d'utilisation des terres.

Tableau E : matrice de suivi des résultats au stade de la proposition

Indicateurs[19]	Unité de mesure	Valeur de référence[20]	Objectif en fin de projet	Sources de données (instruments de collecte des données)
Indicateurs au niveau du projet				
Indicateur au niveau le plus haut du projet				
Indicateurs au niveau des composantes[21]				
Composante 1				
- Indicateur 1				
- Indicateur 2				
Composante 2				
- Indicateur 3				
- Indicateur 4				

(Ajouter des lignes au besoin)

[19] Si un ou des thèmes transversaux ont été sélectionnés à la section 3.1, des indicateurs correspondant à ces thèmes doivent figurer dans ce tableau.

[20] Si elle n'est pas connue, écrire TBD (*to be determined*).

[21] Indiquer les indicateurs pouvant clairement représenter, dans la chaîne de résultats, les liens de cause à effet qui résorbent l'écart entre l'état actuel et les objectifs (indicateur de haut niveau souhaité). Idéalement, il y a au moins un indicateur de résultat et le ou les indicateurs de produit correspondants sous chaque composante.

Annexe 3 – Risques et externalités négatives

F. Décrire les risques potentiels importants pour *la réalisation des objectifs de développement du projet*
Évaluer la probabilité et le niveau (gravité, impact) des risques et indiquer les mesures d'atténuation proposées. Ajouter au besoin des lignes au tableau pour les autres risques.

Tableau F : évaluation des risques du projet

Risque	Probabilité (L, M, H)	Niveau de risque (L, M, H)	Description du risque	Mesures d'atténuation proposées
Conception technique[22] **:** risque que la conception technique puisse affecter la réalisation des objectifs du projet				
Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre[23] **:** risque que les capacités soient insuffisantes pour mettre en œuvre le projet				
[ajouter d'autres risques]				
[ajouter d'autres risques]				

Pour la probabilité : L (probabilité faible), M (probabilité moyenne) ou H (probabilité élevée)
Pour le niveau de risque : L (risque ou impact faible), M (risque ou impact modéré) ou H (risque ou impact élevé).

[22] Liste indicative des risques à évaluer : difficulté technique du projet, mesure dans laquelle la conception du projet repose sur un travail d'analyse, adéquation du nombre de composantes et de sous-composantes, expérience de la conception et de la mise en œuvre d'opérations de même type, technologies et procédures non éprouvées ou non familières incorporées dans la conception ou à la base de celle-ci, degré de dépendance des bénéfices du projet à l'égard de facteurs extérieurs au-delà du périmètre du projet.

[23] Liste indicative des risques à évaluer : complexité des dispositions institutionnelles (au niveau central et local) comme le nombre d'entités chargées de la mise en œuvre, l'étalement géographique des zones d'intervention du projet et l'éloignement de ces zones, l'expérience qu'a l'agence qui doit se charger de la mise en œuvre de projets d'échelle comparable avec des organisations internationales.

G. Décrire les externalités ou retombées négatives importantes potentielles de la mise en œuvre du projet, avec une évaluation de la probabilité et du niveau (gravité, impact) des risques, et les mesures d'atténuation proposées. Ajouter au besoin des lignes au tableau pour les externalités négatives potentielles.

Tableau G : évaluation des externalités négatives

Externalités négatives potentielles	Probabilité (L, M, H)	Niveau de risque (L, M, H)	Description des externalités négatives potentielles	Mesures d'atténuation proposées
Environnementales[24]				
Sociales[25]				
Genre				
[ajouter d'autres externalités négatives]				
[ajouter d'autres externalités négatives]				

Pour la probabilité : L (probabilité faible), M (probabilité moyenne) ou H (probabilité élevée)
Pour le niveau de risque : L (risque ou impact faible), M (risque ou impact modéré) ou H (risque ou impact élevé).

[24] Exemples : effets potentiels sur les ressources naturelles comme les ressources en eau, les forêts et les zones protégées, effets possibles sur la biodiversité et, le cas échéant, impacts possibles sur le climat d'émissions anthropiques non maîtrisées de gaz à effet de serre et de polluants climatiques de courte durée (PPCV).
[25] Exemples : effets potentiels sur la santé et la sécurité des populations, nature, ampleur et durée des effets sociaux comme la nécessité d'acquérir des terres ou la réinstallation involontaire, impacts potentiels sur l'équité et les peuples indigènes et impacts potentiels sur les ressources culturelles physiques.

Annexe 4 : Précédents financements du GAFSP

Donner des détails sur chacun des financements du GAFSP déjà reçus par le pays (le cas échéant). Compléter les informations pour chaque financement reçu et pour chaque pays dans le cas d'une proposition multinationale.

Intitulé du Projet	
Pays	
Montant du financement du GAFSP et montant décaissé	Montant total du financement : USD Montant décaissé : USD
Date d'approbation du programme	
État d'avancement du projet	
Date de clôture du projet	
Point sur la mise en œuvre du projet *(avancement, résultats, difficultés, etc.)*	
Note d'exécution la plus récente de l'organe de supervision pour i) la réalisation des objectifs du projet et ii) l'avancement de la mise en œuvre.	
Le projet présenté dans la présente proposition s'appuiera-t-il ou sera-t-il lié à un précédent financement du GAFSP ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?	

(Copier le tableau en cas de pluralité de financements antérieurs)

Annexe 5 – Équipe chargée de la préparation de la proposition

Indiquer le nom, la fonction, l'organisation et l'adresse électronique des principaux membres de l'équipe chargée d'établir la proposition (y compris les consultants privés et le personnel de l'organe de supervision qui ont directement contribué à l'établissement de la proposition). Ne pas inscrire dans le tableau les personnes qui ont pris part à des réunions de consultation ou à des ateliers plus larges organisés dans le cadre de la préparation de la proposition ; leur participation et leur influence dans le développement proposé auront été décrits à la section 5.3 (ci-dessus).

Nom	Fonction	Organisation	Adresse électronique

(Ajouter des lignes au besoin)